

PHARMACIENS : PRESCRIRE LES VACCINS EN OFFICINE

DURÉE :
11H

Document mis à jour en octobre 2023

DPC E-LEARNING	
PROGRAMME MIXTE	
7H FORMATION CONTINUE	
4H PRÉSENTIEL	
0€ RESTE À CHARGE	INDEMNISATION 412.5€
PRIX : 412.5€	100% FINANCÉ
NUMÉRO D'ACTION : 96592325142	
INTERVENANTE DR VICTORIA COSSO DOCTEUR EN PHARMACIE	
PUBLIC CIBLÉ PHARMACIENS	

> RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Les compétences des pharmaciens sont en pleine évolution !

Après l'obtention de l'habilitation à administrer 15 vaccins chez l'adulte et l'adolescent à partir de 16 ans en avril 2022, ils sont maintenant autorisés à prescrire l'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de 11 ans et plus depuis le décret du 08 août 2023.

Ce nouveau droit de prescription nécessite une attestation de formation délivrée après avoir suivi une formation respectant un programme pédagogique défini.

Cette formation de 11h, illustrée de nombreux cas pratiques, va donc permettre aux pharmaciens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour exercer leur droit de prescription.

Valider l'obligation d'être formé pour prescrire les vaccins conformément aux bonnes pratiques. Cette formation répond aux objectifs pédagogiques fixés par l'arrêté du 8 août dernier - décret n° 2023-736 relatif à la prescription des vaccins par le pharmacien d'officine.

> OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être formé à la prescription de la vaccination.

Acquérir l'attestation de formation obligatoire.

MODULE 01

LES MALADIES À PRÉVENTION VACCINALE

Pour chaque maladie à prévention vaccinale inscrite dans le calendrier des vaccinations, connaître :

- Les principaux signes cliniques,
- Les modes de transmission,
- Le fardeau épidémiologique,
- Les populations à risque.

MODULE 02

LE CALENDRIER DES VACCINATIONS

Connaître les principales recommandations du calendrier des vaccinations de l'adulte et de l'enfant (primo-vaccination, rappel, vaccination de rattrapage) : population cible, contre-indications.

Connaître les principales recommandations vaccinales concernant les professionnels de santé.

MODULE 03

LA TRAÇABILITÉ ET LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION

Connaître les informations relatives à la vaccination à saisir dans le carnet de vaccination du patient.

Connaître les différents outils numériques d'enregistrement des vaccinations (DMP, Mon espace santé, carnet de vaccination électronique, etc) et les différents modes de transmission sécurisés des informations du professionnel vaccinateur au médecin traitant.

MODULE 04

SAVOIR PRESCRIRE EN PRATIQUE

Connaître les principaux déterminants de l'hésitation vaccinale.

Savoir argumenter face aux fausses nouvelles.

Savoir convaincre avec une information claire et objective.

Savoir mener un entretien de manière à recueillir les antécédents médicaux et les traitements en cours.

Savoir reconnaître les situations complexes de personnes à orienter vers le médecin :

ex : primo-arrivant, schéma vaccinal inconnu, incomplet ou aberrant, suspicion d'anaphylaxie à un vaccin.

Cas pratiques.

PRÉREQUIS

Être pharmacien.

En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

ACCESSIBILITÉ

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

PARTIE EN PRÉSENTIEL : une convocation sera adressée à l'apprenant par e-mail 7 jours avant la date de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Méthodes pédagogiques expositive et active.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Utilisation de nombreux exercices auto-corrigés et des cas pratiques avec correction.

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.

Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.

Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluations formatives tout au long de la formation.

Evaluation sommative en fin de formation : quizz et auto-évaluation (sur la base d'un questionnaire initial et d'un questionnaire final permettant d'identifier les acquis).

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation en fin de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENTE HANDICAP - Aurélie FANINOZ

04 91 26 27 09

contact@freeforma.fr

FREEFORMA

Organisme de formation pour
les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47

contact@freeforma.fr

Bureau administratif : 375 rue Paradis,
13008 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.